

Plan Local d'Urbanisme

SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

REÇU LE 20 JAN. 2011



Application de l'article 2
de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée

Commune de Prémery

« Approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du
13.01.2011 »

Prémery le 18.01.2011

Le Maire,
G.GERMAIN



5 – Liste des Emplacements Réservés

- POS approuvé par délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 1990
- Projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2009
- PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du

Carole LAVALLARD .ARCHITECTE DPLG. 44 Grande Rue 52170 NARCY
Associée à
Anne WOZNIAK .PAYSAGISTE DPLG. 15bis rue de Lattre de Tassigny 58000 NEVERS

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Pour la situation de ces opérations, voir les plans de zonage.

La construction est interdite sur les terrains bâtis ou non, compris par le Plan Local d'Urbanisme dans les emplacements réservés pour des voies ou ouvrages publics, des installations d'intérêt général ou des espaces verts.

Le propriétaire d'un terrain réservé peut, à compter du jour où le plan est rendu public, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition dans le délai prévu à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme.

L'énumération, ci-après, n'implique pas d'ordre de priorité, les opérations seront réalisées au fur et à mesure des besoins.

N° de l'emplacement	Planche du POS	Désignation de l'opération	Collectivité ou service bénéficiaire	Surface approximative
1	2.1 2.3	Liaison piétonne entre la zone 1AU de Valvry et la route de Saint Bonnot.	Commune	1 044 m ²
2	2.1 2.3	Voirie entre la zone 1 AU de Valvry et la route de Saint Bonnot.	Commune	163 m ²
3	2.1 2.3	Elargissement de la voirie à Nantin.	Commune	16,5 m ²
4	2.1 2.3	Elargissement du carrefour de Nantin.	Commune	43 m ²
5	2.1 2.3	Voirie d'accès dans la zone 1AU du Fourneau	Commune	460 m ²
6	2.1 2.3	Voirie traversante de la zone 1AU du Fourneau.	Commune	1 444 m ²
7	2.1 2.3	Voirie d'accès de la zone 1AU du fourneau depuis la rue des Rosiers	Commune	610 m ²
8	2.1 2.3	Voirie d'accès de la zone 1AU du fourneau depuis la rue des Rosiers	Commune	676 m ²
9	2.1 2.4	Aménagement d'un débouché depuis la rue P. Dubois vers le chemin du Fourneau.	Commune	343 m ²

10	2.2 2.4	Voirie longeant la voie ferrée et permettant la jonction entre les secteurs de la gare (maison de retraite) et les Chaumes de l'Etang	Commune	3 060 m ²
11	2.2 2.4	Voirie d'accès à la zone 2AU depuis la route de Cervenon.	Commune	375 m ²
12	2.2 2.4	Voirie de desserte et bouclage de la zone UE entre le chemin de Nolay et la route de Pourcelanges.	Commune	9 826 m ²
13	2.2 2.5	Voirie de pénétration dans la zone 1AU du chaillou depuis la voie communale n°12.	Commune	2 346 m ²
14	2.2 2.5	Voirie de pénétration dans la zone 1AU du chaillou depuis la RD 977.	Commune	2 107 m ²
15	2.2 2.5	Voirie de pénétration dans la zone 1AUa du Chaillou depuis la RD977	Commune	1 621 m ²
16	2.2 2.5	Voirie de pénétration dans la zone 1AUa du Chaillou depuis le chemin du moulin de Chaillou.	Commune	1 804 m ²